

Informations de base	
2012/2186(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	29/02/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) AYALA SENDER Inés (S&D) STAES Bart (Verts/ALE) BRADBOURN Philip (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PAPANIKOLAOU Georgios (PPE)	05/11/2012
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436 	Résumé
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0071/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0151/2013	Résumé
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2186(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/10513

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.832	28/01/2013	
Amendements déposés en commission		PE497.880	27/02/2013	
Avis de la commission	LIBE	PE500.655	05/03/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0071/2013	21/03/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0151/2013	17/04/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05753/2013	01/02/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0436 	25/07/2012	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0023/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0123	18/09/2012	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2013/0586
JO L 308 16.11.2013, p. 0261

Résumé

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Observatoire** : l'EMCDDA, dont le siège est situé à Lisbonne, a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 302/93](#) et a pour principale mission de collecter des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de diffuser des données objectives, fiables et comparables au niveau européen. Les informations doivent servir à analyser la demande de drogue et les moyens de la réduire ainsi que, d'une manière générale, les phénomènes associés au marché de la drogue ;
- **budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'Observatoire tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 16 millions EUR ;
 - budget autorisé : 16 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 16 millions EUR ;
 - montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Observatoire se reporter à l'adresse suivante:

http://www.emcdda.europa.eu/publications/searchresults?action=list&type=PUBLICATIONS&SERIES_PUB=w219

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 18/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), accompagné des réponses de l'Observatoire.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Observatoire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont **légaux et réguliers** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Observatoire pour 2011 s'élevait à 16,27 millions EUR et employait 104 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Observatoire, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : la Cour a relevé des crédits reportés à 2012 qui n'étaient pas liés à des engagements juridiques existants et auraient dû être dégagés et remboursés à la Commission ;
- dispositions immobilières : la Cour note que l'Observatoire supporte un coût annuel de quelque 275.000 EUR correspondant à des bureaux inoccupés dans l'ancien et le nouveau siège. Il devrait continuer à chercher, en collaboration avec la Commission et les autorités nationales, des solutions appropriées pour ces locaux inoccupés ;
- recrutements : le Cour estime qu'il est possible d'améliorer encore les procédures de recrutement.

Réponses de l'Observatoire :

- l'Observatoire indique qu'il va revoir son processus interne afin de garantir, dans les plus brefs délais et dans la mesure du possible, que les engagements en cours, qui ne sont pas liés à des obligations légales soient désengagés avant la fin de l'exercice, sur la base des informations disponibles et prévisibles à ce moment ;
- l'Observatoire indique qu'il poursuit et accroît ses efforts dans le domaine immobilier, conformément à l'observation de la Cour. À cet effet, des initiatives spécifiques ont été prises avec la Commission européenne comme avec les autorités nationales compétentes ;
- suite à la recommandation de la Cour, l'Observatoire évaluera la possibilité d'une définition liminaire des questions destinées aux épreuves orales et écrites, en évaluant les risques, coûts et bénéfices possibles d'une telle mesure, en matière de recrutement.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en outre un résumé des **activités de l'Observatoire en 2011**. Celui-ci s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- animation du réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox) ;
- publications diverses (ex. : rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe; bulletins statistiques ; monographies spécifiques ; ...).
- création/mise à jour/développement du contenu du site web public de l'OEDT ;
- production de matériel de promotion, de produits médias, de communiqués de presse et de fiches techniques ;
- participation à des conférences internationales, ainsi qu'à des réunions scientifiques et techniques.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2011, accompagné des réponses de l'Observatoire aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2011.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Observatoire, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières ;
- il engage l'Observatoire à améliorer ses procédures budgétaires internes afin de faire en sorte que les **crédits qui ne sont liés à aucune obligation juridique existante soient dégagés comme il convient** ;
- il est également préoccupé par les bureaux inoccupés dans l'ancien et le nouveau siège de l'Observatoire et encourage ce dernier à remédier à cette question en coopération avec la Commission et les autorités nationales ;
- en ce qui concerne les systèmes de contrôle et de surveillance de l'Observatoire, le Conseil déplore que ce dernier n'ait adopté ni une **politique de trésorerie** ni une politique globale en matière d'exceptions ;
- enfin, le Conseil encourage l'Observatoire à poursuivre ses efforts pour remédier aux défaillances observées par la Cour dans ses procédures de passation des marchés et de recrutement.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 21/03/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Observatoire. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Observatoire**: les députés rappellent que le budget global de l'Observatoire était passé à 16,274 millions EUR au titre de l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 2,35%. Ils notent également que l'Observatoire percevait une contribution du budget européen de 15,4 millions EUR.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: les députés relèvent par ailleurs que le taux d'exécution de cette agence communautaire était proche de 100%. Ils déplorent toutefois les importants reports de crédits à 2012 sans engagements juridiques.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur les performances, le siège, le système comptable et d'audit ainsi que sur les procédures de recrutement de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 17/04/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Observatoire**: le Parlement rappelle que le budget global de l'Observatoire est passé à 16,274 millions EUR au titre de l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 2,35%. Il note également que l'Observatoire a perçu une contribution du budget européen de 15,4 millions EUR.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: le Parlement relève par ailleurs que le taux d'exécution de cette agence communautaire était proche de 100%. Il déplore toutefois les importants reports de crédits à 2012 sans engagements juridiques.
- **Lieu d'implantation** : le Parlement note que l'Observatoire supporte un coût annuel de quelque 275.000 EUR correspondant à des bureaux inoccupés dans l'ancien et le nouveau siège. Il invite dès lors l'Observatoire à rechercher des solutions adéquates pour les bureaux inoccupés et à tenir l'autorité de décharge informée des décisions qui seront prises.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur les performances, le système comptable et d'audit ainsi que sur les procédures de recrutement de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2012/2186(DEC) - 17/04/2013 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/586/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/587/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.